

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1^{er} avril 1969

La séance est ouverte à deux heures.

AFFAIRES COURANTES

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

Présentation du 3^e rapport du comité permanent par M. Hopkins.

L'INDUSTRIE

LE CUIVRE—MESURES EN VUE DU MAINTIEN DES APPROVISIONNEMENTS CANADIENS

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire part à la Chambre d'une modification apportée aux dispositions prises en vue de réglementer l'expédition outre-mer des profilés d'affinerie en cuivre. Depuis novembre 1965, l'exportation du cuivre sous toutes ses formes est assujettie au règlement établi en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Cependant, dans le cas des profilés d'affinerie, des licences ont été délivrées sur une base annuelle pour l'exportation de ces produits à plusieurs destinations.

La modification que nous envisageons a été déterminée par le fait que depuis plusieurs mois le cours du cuivre à la Bourse des métaux de Londres s'est maintenu à un niveau beaucoup plus élevé que le prix établi par les producteurs nord-américains. Par suite du maintien de cet écart de prix, certaines des mines qui produisent des concentrés de cuivre, qu'elles font fondre et affiner au Canada, s'intéressent davantage à vendre le cuivre qui en résulte au prix de la Bourse des métaux de Londres. Dans le passé, ces mines vendaient une partie de leur cuivre affiné au Canada au prix nord-américain.

Étant donné les conditions actuelles, il y a danger que, par suite du maintien de prix plus élevé outre-mer, une partie des approvisionnements réguliers et raisonnables requis par nos industries consommatrices de cuivre, soit acheminée hors de notre pays. Afin d'empêcher cela, on a tenu plusieurs réunions avec les divers secteurs de l'industrie canadienne du cuivre. J'espère encore que l'industrie

trouvera elle-même une solution à ce problème. Cependant, je considère qu'il y a lieu maintenant d'exposer clairement les mesures que le gouvernement prendra si une pénurie de cuivre se produit au Canada et si nos utilisateurs ne peuvent en obtenir de la façon habituelle.

Si cette pénurie est réelle et prouvée, nous prendrons les mesures qui suivent conformément à l'autorité qui nous est conférée par la loi sur les licences d'exportation et d'importation:

1. Retirer ou suspendre les licences d'exportation visant les profilés d'affinerie;
2. Voir à ce que les fabricants canadiens de tiges et de fils renvoient tous les déchets nus et neufs de cuivre provenant de l'exploitation de leurs usines, par les voies normales commerciales, aux raffineries canadiennes pour qu'ils soient transformés en cuivre primaire ou échangés contre du cuivre primaire;
3. Voir à ce que les usines de laiton canadiennes prennent des dispositions en vue du renvoi à leurs usines de tous les déchets utilisables provenant de l'exploitation des usines de leurs clients.

Ces dispositions seraient prises dans la mesure jugée nécessaire pour assurer, sur une base concurrentielle, des approvisionnements raisonnables aux utilisateurs canadiens de cuivre.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, des questions seront sûrement posées plus tard par suite de la déclaration du ministre. Je voudrais pour le moment faire tout simplement ressortir l'importance des mesures que prendra au besoin le gouvernement, en temps utile, pour empêcher une grave pénurie de cuivre au pays, ce qui pourrait nuire au cours normal de notre économie et créer de fortes pressions inflationnistes au pays.

Dans un instant, mon honorable ami de Peace River aura peut-être quelque chose à dire au sujet de l'industrie du bois de construction, dont les prix, pour certaines catégories, ont monté en flèche quand l'offre est tombée bien en deçà de la demande.

Je partage les vues du ministre, mais j'espère que l'industrie résoudra elle-même ce problème et que le ministre agira en temps utile afin de protéger l'économie du pays et les Canadiens.